NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201768 - Ruisseaux du Boën, Ban et Font d'Aix

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 7
6. GESTION DU SITE 8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR8201768

1.3 Appellation du site

Ruisseaux du Boën, Ban et Font d'Aix

1.4 Date de compilation

31/12/1995

1.5 Date d'actualisation

09/06/2016

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 14/12/2018
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 10/11/2020

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042738144

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,87266°

Latitude : 45,9646°

2.2 Superficie totale

1045 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
42	Loire	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
42047	CHAMPOLY
42339	CHAUSSETERRE
42061	CHERIER
42248	SAINT-JUST-EN-CHEVALET
42255	SAINT-MARCEL-D'URFE
42276	SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE
42282	SAINT-ROMAIN-D'URFE
42314	TUILIERE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
					A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
6230 *Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	X	3,87 *(0,37 %)*		G	D			
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		3,17 *(0,31 %)*		G	D			
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		41,4 *(4 %)*		G	C	C	C	C
7110 *Tourbières hautes actives*	X	1,27 *(0,12 %)*		M	D			
7120 *Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle*		1,27 *(0,12 %)*		M	D			
91D0 *Tourbières boisées*	X	1,12 *(0,11 %)*		G	D			
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	30,8 *(2,97 %)*		G	B	C	C	B
9120 *Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)*		14,7 *(1,42 %)*		G	C	C	C	C
9410 *Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)*		6,6 *(0,64 %)*		G	D			

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1029	*Margaritifera margaritifera*	p			i	V	DD	C	C	A	C
I	1092	*Austropotamobius pallipes*	p			i	R	G	C	C	C	C
F	1096	*Lampetra planeri*	p			i	P	DD	C	C	B	C
F	1163	*Cottus gobio*	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1355	*Lutra lutra*	p			i	V	DD	D			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	12 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	6 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	73 %
N16 : Forêts caducifoliées	5 %
N17 : Forêts de résineux	3 %

Autres caractéristiques du site

Le site Natura 2000 correspond à la tête de bassin versant de l'Aix, un affluent rive gauche de la Loire qu'il rejoint au nord de la plaine du Forez (département de la Loire). C'est environ 60 km de linéaires de cours d'eau qui sont concernés, situés sur la partie sud des Monts de la Madeleine dans le département de la Loire (région Auvergne - Rhône-Alpes).
Le Boën est un des principaux affluents de la rivière Aix et s'écoule globalement dans la direction nord-sud du site Natura 2000. Ses principaux affluents sont le Noyer, le Ban, le Machabrée et le Font d'Aix qui le rejoignent près de Saint-Just-en-Chevalet.
Les sources du Boën sont situées à plus de 1000 mètres d'altitude sur le versant occidental des monts de la Madeleine, dans des tourbières acides oligotrophes en partie boisées, situées au "Gué de la Chaux".
Le réseau hydrographique du site intègre les zones humides connectées aux cours d'eau, pour leur rôle fonctionnel et patrimonial.

Vulnérabilité
: Vulnérabilité :

L'Ecrevisse à pieds blancs est très sensible à la qualité de l'eau et aux variations chimiques ou physiques de son habitat. Son optimum correspond à des eaux à Truite, fraiches et claires ; de plus, elle apprécie les milieux riches en abris et cachettes.
Le déclin de ses populations dû à une altération des cours d'eau s'est considérablement accéléré ces dernières années du fait de l'arrivée d'espèces allochtones et notamment de l'Ecrevisse de Californie. Très compétitive et porteuse saine d'une maladie mortelle pour l'Ecrevisse autochtone, elle a envahi la majeure partie des cours d'eau du site. Seuls quelques secteurs sont encore préservés, dont le Ban, qui possède actuellement la population d'Ecrevisses à pattes blanches du site la mieux conservée.
Les zones humides, présentes en majorité en secteurs agricoles sont menacées par l'intensification des pratiques, le piétinement du bétail sur les berges, la fermeture des milieux par abandon de l'activité agricole ou par les plantations... Leur dégradation (qualité, altération des habitats...) aura des incidences directes sur les cours d'eau et les espèces associées.

4.2 Qualité et importance

La Moule perlière étant aujourd'hui quasiment éteinte, l'enjeu principal s'est recentré sur la présence encore significative de l'Ecrevisse à pattes blanches, dont le Ban abrite la plus belle population du site.
Les ruisseaux du site voient la qualité de leur eau confirmée par la présence de cette espèce, ainsi que d'autres espèces piscicoles remarquables comme le Chabot, la Lamproie de Planer et la Truite fario. Ces espèces qualifiées de bio-indicatrices témoignent du bon état de ces milieux encore préservés, grâce à des activités humaines relativement extensives.
La Loutre d'Europe, qui a colonisé les bassins versants voisins, est actuellement potentiellement présente sur le site.
Ce site présente un réseau de zones humides très dense avec certains habitats identifiés d'intérêt communautaire, dont 2 principaux à enjeux directs pour les cours d'eau : les forêts alluviales (91E0) et les mégaphorbiaies rivulaires (6430).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	C01.02	Carrières d'argile et de limon		I
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
H	K03.03	Introduction de maladies (pathogènes microbiens)		I
L	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		I
L	D01.02	Routes, autoroutes		O
L	E02	Zones industrielles ou commerciales		I
M	A08	Fertilisation		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
M	J02.10	Gestion de la végétation aquatique et rivulaire pour des raisons de drainage		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	A04	Pâturage		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	100 %

4.5 Documentation

1 - Document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201768 « Ruisseaux du Boën, Ban et Font d'Aix » - Syndicat mixte des monts de la Madeleine - Janvier 2012 # 165 pages (7,6 MO)
2 - Atlas cartographique annexé au Document d'objectifs (21 pages - 4 MO).
3 - Fiches Habitats et Espèces (document annexé au Document d'objectifs - 21 pages # 4,9 MO).

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

Le document d'objectifs du site FR820168 "Ruisseaux du Boën, du Ban et Font d'Aix" (ancien nom : Ruisseaux à moule perlière du Boën, du Ban et Font d'Aix) a été validé par le Comité de pilotage du site en janvier 2012.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION :
- Préserver la qualité des eaux (superficielles et souterraines).
- Gestion adaptée du lit, des berges et des parcelles agricoles et forestières du bassin-versant. Plus généralement, protection globale de l'habitat physique.
- Interdiction et contrôle sévère des introductions d'espèces allochtones compétitrices.
- Suivi des populations et contrôle des captures d'Ecrevisse à pieds blancs.

STRATEGIES ENVISAGEABLES :
- Limitation des pompages et détermination des débits minimum biologiques à l'aval des captages.
- Limitation des implantations d'installations classées.
- Respect des plans d'épandage.
- Interdiction de tous travaux de recalibrage sur le lit mineur.
- Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'assainissement.
- Interdiction de création de plans d'eau et mise aux normes des préexistants.
- Restauration de l'habitat sur les secteurs dégradés.
- Suppression des dépôts sauvages d'ordures.
- Protection des berges contre le piétinement bovin (pose de clôtures, mise en place d'abreuvoirs...).
- Interdiction de passage d'engins agricoles ou de débardage forestier dans les stations à moule perlière.
- Interdiction de la pêche dans le lit du cours d'eau sur ce tronçon.
- Contrôle strict des programmes d'entretien de la ripisylve avec conservation maximum des débris ligneux grossiers, des branchages surplombants.
- Interdiction de création ou d'extension de bâtiments industriels en bordure de cours d'eau.
- Limitation de l'enrésinement en bordure de cours d'eau.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Syndicat mixte des monts de la Madeleine

Adresse : Maison du Pays d'Urfé 42430 Saint Just en Chevalet

Courriel : assopnr_montsmadeleine@yahoo.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : Document d'objectif du site FR8201768
Lien :
http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0548904/2012-document-d-objectifs-natura-2000-ruisseaux-du-boen-ban-et-font-d-aix-fr8201768

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectifs du site FR8201768 "Ruisseaux du Boën, du Ban et Font d'Aix" a été validé par le Comité de pilotage du 31 janvier 2012.

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION :
- Préservation de la qualité des eaux (superficielles et souterraines).
- Gestion adaptée du lit, des berges et des parcelles agricoles et forestières du bassin-versant. Plus généralement, protection globale de l'habitat physique.
- Interdiction et contrôle sévère des introductions d'espèces allochtones compétitrices.
- Préservation des zones humides par des pratiques extensives adaptées.
- Suivi des populations d'Ecrevisses à pieds blancs et autres espèces d'intérêt patrimonial.

STRATEGIES ENVISAGEABLES :
- Limitation des pompages et détermination des débits minimum biologiques à l'aval des captages.
- Limitation des implantations d'installations classées.
- Interdiction de tous travaux de recalibrage sur le lit mineur.
- Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'assainissement.
- Limitation de la fertilisation sur les prairies sensibles au sein du site Natura 2000.
- Restauration de l'habitat sur les secteurs dégradés.
- Suppression des dépôts sauvages d'ordures.
- Protection des berges contre le piétinement bovin (pose de clôtures, mise en place d'abreuvoirs...).
- Interdiction de passage d'engins agricoles ou de débardage forestier dans les stations à Ecrevisses à pattes blanches.
- Pratiques de pêche intensive dans les secteurs d'écrevisses allochtones envahissantes.
- Contrôle strict des programmes d'entretien de la ripisylve avec conservation maximum des débris ligneux grossiers, des branchages surplombants.
- Interdiction de création ou d'extension de bâtiments industriels en bordure de cours d'eau.
- Limitation de l'enrésinement en bordure de cours d'eau.